



Attijari Titrisation

# FT UTILITIES

Fonds de Titrisation

## **RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE** **Du 15/11/2024 au 15/01/2025**

---

**ATTIJARI TITRISATION**

163, avenue Hassan II – Casablanca

Tel : 05 22 49 39 90

## **FT UTILITIES**

### **Rapport trimestriel d'activité**

---

Période d'arrêté : 15/11/2024 au 15/01/2025

Date d'arrêté : 15/01/2025



Attijari Titrisation

## **TABLE DES MATIÈRES**

**1 - Description du fonds**

---

**2 - Informations sur l'actif**

---

**3 - Informations sur le passif**

---

**4 - Liquidation du fonds**

---

**5 - Contact**

---

## FT UTILITIES

### Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 15/11/2024 au 15/01/2025

Date d'arrêté : 15/01/2025



Attijari Titrisation

## I DESCRIPTION DU FONDS

En date du 15/02/2023, le fonds de titrisation « FT UTILITIES » a acquis auprès de l'ONEE-Branche Electricité un portefeuille de 52 créances commerciales nées, ayant à cette date une valeur globale de 961 millions de dirhams, ainsi que des créances futures d'une valeur estimée de 1,85 milliards de dirhams, qui devaient naître entre le 15/02/2023 et le 15/06/2023. Ces créances cédées résultent de 31 contrats de vente d'énergie électrique signés entre l'ONEE-Branche Electricité et 13 de ses clients grands comptes.

L'opération porte sur une durée de 2 ans, et est caractérisée par une période de rechargement de 19 mois, durant laquelle l'ensemble des flux collectés sur les créances cédées sont affectés à l'acquisition de nouvelles créances futures, permettant ainsi au fonds d'être en permanence propriétaire du nombre de créances futures nécessaire pour maintenir un ratio de surdimensionnement minimum de 125%, sachant que ce ratio rapporte la valeur de l'actif du fonds à son passif.

Le tableau ci-après détaille la situation du portefeuille de créances cédées à la date d'émission :

Date d'arrêté	15/02/2023
Nombre de créances nées	52
Nombre de contrats	31
Nombre de débiteurs	13
Valeur des créances nées	961 370 655,15
Nombre de mois de créances futures	4 mois
Valeur minimale des créances nées	52 541,47
Valeur maximale des créances nées	60 413 224,31
Valeur moyenne des créances nées	18 487 897,21
Durée moyenne des factures	47 jours
Durée moyenne pondérée des créances nées	55 jours
Délais minimal de paiement	22 jours
Délais maximal de paiement	58 jours
Ratio de surdimensionnement	1,35

L'acquisition des créances par le fonds a été financée par le produit de l'émission de trois catégories de titres d'un montant global de 2,1 milliards de dirhams, dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

Types de Titres	Nombre de titres	Nominal total (MAD)	Taux d'intérêt	Prime de risque	Maturité
Obligations A1	1 650	165 000 000	4,68% (*)	0,90%	2 ans
Obligations A2	18 350	1 835 000 000	Taux révisable (**)	0,80%	2 ans
Parts	1 000	100 000 000	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>21 000</b>	<b>2 100 000 000</b>			

(\*) Le taux des obligations A1 à taux fixe est obtenu en référence au taux 2 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 08/02/2023, augmenté de la prime de risque.

(\*\*) Le taux des obligations A2 est révisable trimestriellement, obtenu en référence au taux 13 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib, augmenté de la prime de risque. Le taux du premier trimestre a été déterminé à partir de la courbe publiée par Bank Al Maghrib en date du 08/02/2023 et était égal à 3,84%.

Les titres émis ne commenceront à s'amortir qu'à partir de la première date de paiement suivant la fin de la période de rechargement, soit le 15/10/2024. Ces titres s'amortiront alors sur une période de 5 mois, au fur et à mesure du règlement des créances cédées qui composeront l'actif du fonds après la fin de la période de rechargement, conformément à l'ordre de priorité des paiements détaillé dans le document d'information du fonds.

**FT UTILITIES****Rapport trimestriel d'activité**

Période d'arrêté : 15/11/2024 au 15/01/2025

Date d'arrêté : 15/01/2025



Attijari Titrisation

**II INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU FONDS****1 - Situation globale du stock de créances**

Le tableau ci-après détaille la situation du portefeuille de créances aux quatre dernières dates d'arrêté trimestrielles :

Date d'arrêté	15/05/2024	15/08/2024	15/11/2024	15/01/2025
Nombre de contrats	31	31	31	31
Nombre de débiteurs	13	13	12 (*)	11 (*)
Nombre de créances nées	50	49	49	49
Valeur des créances nées	902 339 918,75	970 621 520,47	1 016 127 917,36	967 302 969,47
Nombre de mois de créances futures	4 mois	4 mois	2 mois	-
Valeur estimée des créances futures	1 883 567 397,48	2 002 881 005,00	1 084 457 566,24	-
Valeur minimale des créances nées	42 628,12	4 534,15	173 122,22	103 115,64
Valeur maximale des créances nées	56 580 537,43	58 986 360,97	58 782 732,97	58 772 497,87
Valeur moyenne des créances nées	18 046 798,38	19 808 602,46	20 737 304,44	19 740 876,93
Durée moyenne des factures	48 jours	47 jours	48 jours	49 jours
Durée moyenne pondérée des créances nées	56 jours	55 jours	54 jours	56 jours
Délais minimal de paiement	22 jours	22 jours	22 jours	22 jours
Délais maximal de paiement	58 jours	58 jours	79 jours	79 jours
Ratio de surdimensionnement	1,29	1,39	1,99	2,96

(\*) Suite à la création de la SOCIETE REGIONALE MULTISERVICES Marrakech-Safi (SRM), celle-ci a repris l'activité des deux régies autonomes RADEES et RADEMA, qui faisaient partie des débiteurs du fonds. La SRM a donc remplacé ces deux débiteurs dans le fonds, et les contrats des deux régies ont été remplacés par deux nouveaux contrats au nom de la SRM, correspondant aux mêmes postes techniques que les contrats initiaux. Il en est de même pour la SRM Casablanca-Settat qui a remplacé les deux débiteurs LYDEC et RADEEJ. Par conséquent, quatre débiteurs ont été remplacés par les deux SRM au dernier trimestre de l'année 2024.

**2 - Situation des créances en défaut à la date d'arrêté**

Nombre de créances nées	49,00
Nombre de créances passées en défaut sur la période arrêtée	-
Nombre de créances remplacées	-
Nombre de créances passées en défaut depuis la date d'émission	-
Nombre de créances remplacées depuis la date d'émission	-
Montant total des créances nées	967 302 969,47
Montant total des créances passées en défaut sur la période arrêtée	-
Montant total des créances remplacées sur la période arrêtée	-
Montant total des créances passées en défaut depuis la date d'émission	-
Montant total des créances remplacées depuis la date d'émission	-

**3 - Historique de recouvrement****Historique des encaissements sur la période**

Début de période	Fin de période	Montants collectés
15/11/2024	15/12/2024	539 302 633,01
15/12/2024	15/01/2025	535 090 213,52
<b>Total</b>		<b>1 074 392 846,53</b>

**4 - Trésorerie du fonds****Solde des comptes bancaires à la date d'arrêté**

Solde du compte général (en MAD) 116 380,94

**Situation des placements de trésorerie en OPCVM à la date d'arrêté**

Compte	Code ISIN	Libellé	Quantité	Valeur unitaire	Valeur totale
Compte général	-	-	-	-	-

**FT UTILITIES****Rapport trimestriel d'activité**

Période d'arrêt : 15/11/2024 au 15/01/2025

Date d'arrêt : 15/01/2025



Attijari Titrisation

**III INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU FONDS****1 - Frais et commissions supportés par le fonds**

Les frais et commissions trimestriels supportés par le fonds sont les suivants :

- la commission de recouvrement, payable à chaque date de remboursement, égale à 0,01% (hors taxes) par an du CRD des titres en début de période de calcul ;
- la commission du dépositaire, payable à chaque date de remboursement, égale à 0,02% (hors taxes) par an du CRD des titres en début de période de calcul ;
- la commission de la société de gestion, payable à chaque date de remboursement, égale à 0,08% (hors taxes) par an du CRD des titres en début de période de calcul ;
- la commission due à l'AMMC, payable les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, égale à 0,03% (hors taxes) par an du CRD des Créances Nées non échues et du Montant des Créances Futures en début de chaque trimestre calendaire, dans la limite du CRD des titres émis ;
- les frais de Maroclear, conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau suivant détaille les frais et commissions supportés par le fonds sur la période arrêtée (les montants sont hors taxes en MAD) :

Début de période	15/11/2024	15/12/2024
Fin de période	15/12/2024	15/01/2025
CRD de base	1 047 172 200	511 091 400
Recouvrement	8 606,89	4 340,78
Dépositaire	17 213,79	8 681,55
Gestion	68 855,16	49 943,13
AMMC	51 639,34	33 842,11
Maroclear	900,00	900,00
<b>Total</b>	<b>147 215,18</b>	<b>97 707,57</b>

**2 - Opérations sur les titres émis par le fonds**

Obligations A1		Par titre	Total
Nominal initial		72 219,02	119 161 383,00
15/11/2024	Coupon	287,05	473 632,50
	Amortissement	24 860,41	41 019 676,50
15/12/2024	Coupon	182,16	300 564,00
	Amortissement	26 804,04	44 226 666,00
15/01/2025	Coupon	81,70	134 805,00
	Amortissement	20 554,57	33 915 040,50
Nominal restant dû		-	-
Total coupon payé sur l'année		550,91	909 001,50
Total capital amorti sur l'année		72 219,02	119 161 383,00

Obligations A2		Taux applicable	Par titre	Total
Nominal initial			72 219,02	1 325 219 017,00
15/11/2024	Coupon	3,43%	213,30	3 914 055,00
	Amortissement		24 860,41	456 188 523,50
15/12/2024	Coupon	3,41%	134,57	2 469 359,50
	Amortissement		26 804,04	491 854 134,00
15/01/2025	Coupon	3,41%	60,35	1 107 422,50
	Amortissement		20 554,57	377 176 359,50
Nominal restant dû			-	-
Total coupon payé sur l'année			408,22	7 490 837,00
Total capital amorti sur l'année			72 219,02	1 325 219 017,00

Parts résiduelles		Par titre	Total
<b>Nominal initial</b>		100 000,00	100 000 000,00
15/11/2024	Coupon	-	-
	Amortissement	-	-
15/12/2024	Coupon	-	-
	Amortissement	-	-
15/01/2025	Coupon	-	-
	Amortissement	100 000,00	100 000 000,00
<b>Nominal restant dû</b>		-	-
<b>Total coupon payé sur l'année</b>		-	-
<b>Total capital amorti sur l'année</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000 000,00</b>

### 3 - Mise en jeu des mécanismes de couverture

#### Ligne de liquidités

Afin de permettre au fonds de financer toute insuffisance en liquidités à la dernière date d'amortissement, celui-ci a souscrit à la date d'émission à une ligne de liquidité d'un montant de cent (100) millions de dirhams.

Aucun tirage sur la ligne de liquidité n'a été requis à la date d'arrêt du présent rapport.

## FT UTILITIES

### Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 15/11/2024 au 15/01/2025

Date d'arrêté : 15/01/2025



Attijari Titrisation

## IV LIQUIDATION DU FONDS

En date du 15/01/2025, Attijari Titrisation a procédé au complet amortissement des Obligations et Parts Résiduelles, ainsi qu'au paiement de toutes les sommes dues par le fonds.

Conformément aux dispositions du règlement de gestion du fonds, les obligations et les parts résiduelles émises étant arrivées à échéance, l'établissement gestionnaire a procédé à la restitution de l'ensemble des actifs de surdimensionnement à l'établissement initiateur, en extinction du droit de créance de l'ONEE à l'encontre du fonds au titre de ces actifs de surdimensionnement.

Cette restitution a concerné le stock de créances nées de 967 302 969,47 MAD tel que décrit dans la table "Situation globale du stock de créances" de la section "II - Informations sur l'actif" du présent rapport, et le montant des fonds disponibles qui subsistait dans le compte du fonds.

L'établissement gestionnaire a lancé le processus de liquidation du fonds à partir de la date d'arrêté du présent rapport.

## FT UTILITIES

### Rapport trimestriel d'activité

Période d'arrêté : 15/11/2024 au 15/01/2025

Date d'arrêté : 15/01/2025



Attijari Titrisation

## V CONTACT

### Mohamed Yassine ZNATNI

Responsable Gestion et Structuration

[m.znatni@attijariwafa.com](mailto:m.znatni@attijariwafa.com)

Tel : 05 22 49 39 94

### ATTIJARI TITRISATION

163, avenue Hassan II – Casablanca

Tel : 05 22 49 39 90